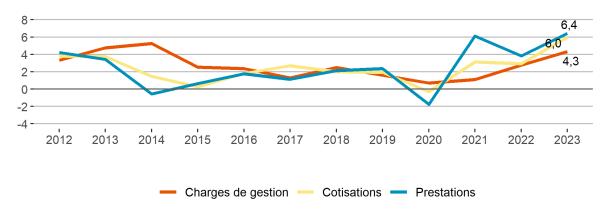
5.2 Pour la troisième année consécutive, les prestations versées en santé ont augmenté davantage que les cotisations collectées en 2023

En 2023, les prestations versées en santé par les organismes complémentaires ont augmenté de 6,4 %, soit davantage que les cotisations collectées en santé, qui ont augmenté de 6,0 %. C'est la troisième année d'affilée que les prestations versées augmentent plus vite que les cotisations collectées. Enfin, les charges de gestion des contrats en santé ont augmenté de 4,3 % en 2023 ; leur rythme de croissance est plus faible que celui des cotisations, si bien que la part des charges de gestion dans les cotisations collectées a diminué en 2023 (graphique 4.1). Cependant le rythme de croissance des charges de gestion a été, en 2023, le plus élevé depuis 2014.

Graphique 5.2 – Évolution des déterminants du résultat technique global, entre 2011 et 2023

Évolution en %



Lecture: En 2023, les charges de gestion des organismes complémentaires ont augmenté de 4,3 %.

Champ: Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités

journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

Source: ACPR, calculs DREES.

5.3 En 2023, le résultat technique sur l'activité santé est en baisse pour tous les types d'organisme

En 2023, les excédents des entreprises d'assurance se sont établis à 0,7 % des cotisations, après 1,5 % en 2022. Cette baisse provient des contrats individuels de ces entreprises, le résultat technique de leurs contrats collectifs étant resté quant à lui quasi-stable entre 2022 et 2023 (graphique 5.3).

En 2023, les prestations des mutuelles ont évolué à un rythme plus soutenu que leurs cotisations, et leur résultat technique, quasi-nul en 2022 (0,1 % des cotisations), est devenu légèrement négatif (-0,3 % des cotisations). Comme pour les entreprises d'assurance, la baisse du résultat technique des mutuelles provient essentiellement de leurs contrats individuels, dont le résultat a baissé en 2023, passant de 3.5 % en 2022 à 2.8 % en 2023.

Enfin, les institutions de prévoyance sont déficitaires sur leur activité santé, avec des pertes de 3,3 % des cotisations collectées hors taxe en 2023. Les institutions de prévoyance sont déficitaires depuis plusieurs années en raison de leur spécialisation sur l'activité collective. Les déficits en santé des institutions de prévoyance ont néanmoins été contrebalancés en 2023 par des excédents sur leurs activités d'assurance Vie (partie 6).

Entre 2011 et 2023, les contrats collectifs des entreprises d'assurance ont été déficitaires 32, mais moins en movenne que ceux des mutuelles et des institutions de prévoyance (graphique 5.3). Il semble y avoir

³² Le caractère excédentaire ou déficitaire du résultat technique en 2023 des entreprises d'assurance sur leurs contrats collectifs est sensible à la définition du champ étudié. Le champ de ce rapport couvre l'activité en santé en France des organismes complémentaires, activité qui est assujettie à la TSA, mais exclut l'activité en santé réalisée par des organismes complémentaires français à l'étranger (par exemple des contrats au 1er euro commercialisés auprès d'expatriés).